Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215601618-20260416-2026_17-DE

PLOEMEL

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le **Jeudi 16 avril à 20 heures**, le Conseil municipal de la Commune de Ploemel s'est réuni en séance publique en mairie, Salle Joseph Le Pévédic, sous la présidence de Monsieur Stéphane MATRON, Maire, dûment convoqué le 13 avril 2026

Etaient présents (23) : Stéphane MATRON, Stéphanie CATEL, François LECHAT, Marie CARRER, Christophe PETIT, Sandra GAUTHIER, Eric LE MAREC, Marie-Laure DAVID, Martine ROY, Guillaume DAOULAS, Adeline LE BOULAIRE, Pascal DANO, Anne-Sophie DEBOYSER, Christophe THOMAS, Steve ARBAULT, Isabelle CAMENEN, Joël SOBEL, Vanessa GIET, Benjamin LANCELIN, Sylvie MORVANT, Christophe LE FALHER, Morgan LE BOULAIRE, Louis LE BELZ

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire.

Secrétaire de séance : Stéphanie CATEL

Conseillers en exercice : 23	Présents : 23	Votants : 23

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement

2026-17 : Désignation des membres à la commission communale des impôts directs (CCID)

Rapporteur : Stéphane MATRON, Maire

Vu les dispositions de l'article 1650 du Code Général des impôts qui précise que dans chaque commune doit être instituée une commission communale des impôts directs (CCID)

Considérant que cette commission est composée :
- du Maire, Président de la commission,
- de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants

Considérant que la durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat de conseiller municipal,

Considérant qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé

Considérant que cette liste doit comporter au minimum trente-deux noms ;
Il vous est demandé de bien vouloir valider la liste de 32 contribuables proposée ci-dessous à adresser à la direction régionale des finances publiques, pour le renouvellement de la commission communale des impôts directs.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215601618-20260416-2026_17-DE

La désignation des commissaires sera effectuée par le Directeur Départemental des Finances Publiques (DDFIP) dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix de proposer les noms des contribuables suivants : (**le Maire est Président de droit**)

CCID- Le Maire est Président de droit		
	Titulaires	**Suppléants**
1	CATEL Stéphanie	GAUTHIER Sandra
2	LECHAT François	CARRER Marie
3	PETIT Christophe	ROY Martine
4	LE MAREC Eric	SOBEL Joel
5	DANO Pascal	CAMENEN Isabelle
6	DAOULAS Guillaume	DAVID Marie Laure
7	DEBOYSER Anne-Sophie	LANCELIN Benjamin
8	ARBAULT Steve	GIET Vanessa
9	LE BOULAIRE Adeline	THOMAS Christophe
10	Morgan LE BOULAIRE	MAGNEN Cécile
11	CAROUGE Julie	Sylvie MORVANT
12	AFFINITO Marc	LE BELZ Louis
13	Christophe LE FALHER	THOMAS Jean-Luc
14	LE SCANFF Françoise	Guillaume LE CHAPELAIN
15	Claude GERONIMI	CARADEC Gaël
16	Lénaick LE PORT	LE TALLEC Jean-Luc

MAIRIE DE PLOEMEL
MORBIHAN

Le Maire,

Stéphane MATRON

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État